Keleier N° 476

Bulletin mensuel d'information

Septembre 2021 / Miz Gwengolo

Les annonces pour le bulletin d'octobre sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 23 septembre 2021.

Édito du Maire

La maison médicale a ouvert ses portes mardi 31 août.

Son très bel agencement permettra d'offrir à la commune une meilleure accessibilité aux soins, plus de permanences médecins, un cabinet d'infirmiers ainsi que l'installation d'une orthophoniste.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue !

Remise des clés de la nouvelle maison médicale de La Forest-Landerneau aux trois médecins, infirmières et orthophonistes.

Mairie : Tél : 02 98 20 21 43
Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :
L M M J : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h - 11h

DATES À RETENIR

Sam 04/09	Forum des associations
Sam 11/09	Collecte journaux – APE école G. Brassens
Dim 12/09	Trail – « La Forest à petites foulées »
Sam 18/09	Initiation canoé et paddle
Dim 19/09	Journée du patrimoine
Sam 25/09	Nettoyage de sentier
Lun 27/09	Conseil municipal

Infos pratiques

Eau du Ponant

Du lundi au vendredi, 8h30-12h15 / 13h15-17h30 (sauf le lundi 17h).
Le numéro est le même pour vous renseigner ou signaler un incident sur les réseaux : 02 29 00 78 78, 24h/24h.

Communauté de Communes (CCPLD)

Maison des Services Publics, Landerneau
- Secrétariat : ……02 98 21 37 67
- Service environnement : …… 02 98 21 34 49
- Pôle Emploi : …… 3949
- CPAM : ……3646
- Mission locale : …… 02 98 21 52 29

Conciliatrice de justice

Tous les jeudis. M-F. Le Guen – Mairie - Landerneau
Tél 06 81 89 62 40 - marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

Centre de Loisirs (ALSH)

Tél : 07 69 84 43 06 - saint-divy@epal.asso.fr
Maison des Bruyères, Saint Divy.

Petite Enfance

Protection Maternelle et Infantile (PMI) **:**
Les consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans ont lieu au CDAS / Landerneau.
Renseignements au 02 98 85 95 20.

Relais Petite Enfance (RPE ex-RPAM) :
Le relais destiné aux parents, enfants, assistant(e)s maternel(le)s et autres professionnels de la petite enfance. Aide à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), aux démarches administratives etc…
Tél 02 98 43 63 97 Email : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)

20, Rue A. Belhommet - Landerneau Tél : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
Maison des services publics - 59, Rue de Brest - Landerneau. Tél : 02 98 85 99 08 - Mail : clic@ccpld.bzh

Centre Hospitalier « Ferdinand Grall »

Le service des urgences accueille 24h/24 toute personne (enfant et adulte) se présentant pour une urgence médicale, chirurgicale, psychiatrique voire sociale.
En fonction de votre état de santé, vous bénéficierez d'une consultation ou d'une hospitalisation.
Contact : 02.98.21.80.74 ou 02.98.21.80.80

Pharmacie RICHARD :
Tél : **02 98 20 28 76**
L M M J V > 9h - 12h30 / 14h - 19h30
Samedi matin > 9h - 12h30.

Pharmacies de garde :

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h.

05/09	Le Port à Plouédern
12/09	Lacoste à Landerneau
19/09	Bernicot à Landivisiau
26/09	Richard à La Forest-Landerneau

*En semaine, après 20h et le samedi après 19h : composez **le 3237.***

Médecins :
Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurène WEYNE
2, route de Rulan (près de l'école Georges Brassens)

Tél **09 83 22 27 27** (numéro NON surtaxé)
Sur RDV : L M M J V > 9h-19h ; S – 9h-12h
GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15.**

Infirmière :
Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02 98 20 23 15**
2, route de Rulan (locaux du cabinet médical)
Soins à domicile, 7 jours/7 et sur rendez-vous.

Masseur-kinésithérapeute : Hubert CASTREC
2, route de Kerhuon 02 98 20 21 82, sur RDV.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs démarches administratives.

Recyclerie – Le Triporteur

Rue des Glénan - 29800 Plouédern
Dépôts : le mercredi et le vendredi de 14h à 16h30.
Vente et dépôts : le samedi de 10h à 16h30.
Contact : 06 06 41 39 48

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : Jeudis 2, 16 et 30 septembre

Ordures ménagères : Jeudis 9 et 23 septembre
- Merci de positionner vos poubelles poignées vers la chaussée.
- Merci de mettre les masques dans la poubelle verte.

Déchetterie

(ZI Saint Eloi - Plouédern) – Tél : 02 98 85 19 50
Horaires d'été de la déchetterie :
9h - 12h & 14h - 19h du lundi au samedi.

Plus d'informations sur : environnement@ccpld.bzh ou par téléphone au 02 98 21 34 49.

Déchets de jardin - Stationnement remorque

	Week-end		Mercredi
04/09	Route de Kerhuon	01/09	Hameau de la forge
11/09	Rue de Guébriant	08/09	Keryvonne
18/09	Place du Château	15/09	Ker Arzel
25/09	Kergréac'h	22/09	Croix de la lieue
		29/09	Route de Kerhuon

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. (pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères).

Vie Paroissiale – Messes de septembre

Sam. 4 et 18 septembre - 18h – Saint-Divy

Le 4 septembre sera une messe animée par le groupe JUBILATE et suivie d'un concert donné par ce même groupe.

Les élus à votre écoute (Permanences du Maire et des Adjoints) :

David ROULLEAUX, Maire…… Jeudi 17h00 - 18h00
Thierry ROUDAUT, 1er adjoint (Urbanisme - Voirie - Environnement - Cadre de Vie) ..…… Lundi 17h00 - 18h00
Pauline BENOIT, 2ème adjointe (Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse) ……..…… Sur rendez-vous
Erwan GALERON, 3ème adjoint (Aff. sociales - Citoyenneté - Services au public - Patrimoine ancien) Sur rendez-vous
Marilyne BENOIT, 4ème adjointe (Animations - Vie Associative - Culture - Sport - Tourisme) …Lundi 16h00 - 17h00

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous
Le bureau municipal se réunit tous les lundis.

Conseil municipal

Extraits du Conseil Municipal du 28 juin 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :
- M. David ROULLEAUX, excusé, procuration à M. Thierry ROUDAUT
- Mme Marilyne BENOIT, excusée, procuration à Mme Pauline BENOIT

1 - Indemnité de fonction du Maire en son absence :

Considérant que le Maire est empêché et que le Premier adjoint assure la suppléance depuis le 27 avril 2021, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser l'indemnité de fonction du Maire au Premier Adjoint pour la durée de la suppléance.

2 – Convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre entre Finistère Ingénierie Habitat (FIA) et la commune de la Forest-Landerneau :

M. ROUDAUT explique que le projet de convention est établi afin de régler les rapports entre les parties en ce qui concerne la prestation d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre.

La prestation porte sur l'opération suivante : création d'un aménagement cyclable sur la VC3 et requalification des espaces publics des abords de l'école publique Georges Brassens. La VC3 s'étend de l'école publique à la Croix la Lieue.

3 – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Autorisation de passage en domaine privé, M. ROUDAUT présente le projet de convention qui a pour objet d'autoriser le passage exclusivement aux randonneurs pédestres à l'intérieur des propriétés privées, sur les sentiers existants ou aménagés de la commune de la Forest-Landerneau.

A ce jour, 7 propriétaires de terrains littoraux sont concernés, de la grève du château au secteur de Beaurepos. Cette autorisation de passage accordée au maître d'ouvrage n'est constitutive ni de droits ni de servitude. Elle est accordée pour un délai de 5 ans et est renouvelée par tacite reconduction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la convention d'autorisation de passage en domaine privé, annexée à la délibération, précisant l'objet et les modalités de mise en œuvre

4 – Créations de noms de rue :

M. ROUDAUT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la création des noms de rue suivants :

- Création d'un nom de rue en remplacement du 12 bis – 14 – 14 bis – 14 ter et la propriété Férec rue de Rohan.
Il est proposé le nom de rue suivant : Allée Jean-Louis BILLANT (Maire de la Forest-Landerneau de 1965 à 1983).

- Création de l'adresse Maison de Santé : 2 rue de la Croix de Mission.

- Création de l'adresse des logements sociaux : allée Jeanne DEVIDAL (1908-2008), résidant à la Forest-Landerneau, responsable du service des postes et résistante lors du conflit 1939-1945.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les noms de rue suivants :
- Allée Jean-Louis BILLANT,
- 2 rue de la Croix de Mission,
- Allée Jeanne DEVIDAL.

5 – Convention financière relative à l'investissement dans une mini-pelle et une remorque de transport :

Les communes de Saint-Thonan, Saint-Divy et la Forest-Landerneau ont pour projet d'investir dans un matériel « mini-pelle et remorque de transport », dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

Les trois communes ont décidé de partager les coûts du contrat de crédit-bail, de l'assurance du matériel et des éventuelles réparations liées à ce matériel.

La commune de Saint-Thonan est désignée comme contractante unique auprès du Crédit Agricole. Elle payera l'ensemble des dépenses liées à ce contrat et émettra des titres de refacturation à destination des communes de Saint-Divy et de la Forest-Landerneau à hauteur de 33,33 % des dépenses chacune. Le montant total annuel intégrant le crédit-bail et l'assurance est fixé à 9 016,16 €, soit 3 005,39 € par commune.

Par 14 voix pour, 3 abstentions (M. Steven LE CAHAREC, Mme Christelle DU BOURG, Mme Bénédicte QUELENNEC) et 1 voix contre (M. Roland PORHEL), le Conseil Municipal :
- approuve la convention présentée en annexe ;
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

6 – Groupement de commandes – Année 2021 – Nettoyage des vitreries, murs et bardages :

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, M. ROUDAUT propose de constituer un nouveau groupement de commande pour « le nettoyage des vitreries, murs et bardages ».
Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans.
Coordonnateur : Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD).
5 collectivités adhérentes : la CCPLD, La Forest-Landerneau, la Ville de Landerneau, le CCAS de Landerneau et Logonna-Daoulas.

Le groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes précité dans la présente délibération.

7 – Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires de l'école publique Georges Brassens (garderie et restauration scolaire) :

Pauline BENOIT rappelle aux membres du Conseil que la commune de la Forest-Landerneau met à la disposition des familles un service de restaurant scolaire, ainsi qu'un service de garderie, ouverts à l'accueil des enfants pendant les périodes scolaires, dont l'organisation est précisée dans un règlement intérieur propre à chacun.

La mise à jour des deux règlements intérieurs porte essentiellement sur la mise en place d'un « Portail parents » mis en ligne depuis le 31 mai 2021.
En effet, pour simplifier les démarches, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette démarche de modernisation des services périscolaires.

Ce portail est désormais le seul moyen de réservation/annulation des repas pris au restaurant scolaire et présence/annulation de présence à la garderie (matin et soir). Le détail des conditions d'inscription et de facturation figurent dans les deux projets de règlement intérieur présentés en annexe du projet de délibération.

7 Par 17 voix pour et 1 abstention (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal approuve la mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires de l'école publique Georges Brassens, concernant la garderie et la restauration scolaire.

8 – Plan de relance – continuité pédagogique : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires :

Mme BENOIT informe l'assemblée que, dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports met en place des mesures destinées à favoriser la continuité pédagogique dans les écoles, grâce au développement des services numériques.

Ces mesures visent à l'acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques, pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves, à leur famille et à leurs professeurs, dans tous les territoires, et notamment les territoires ruraux.

Pour cela, il est prévu d'équiper les écoles d'un socle numérique minimal et d'un environnement numérique suffisant pour accéder aux services et ressources numériques.

Les deux écoles de la Forest-Landerneau sont éligibles aux aides financières dans le cadre de cet appel à projet, dont les modalités de financement sont les suivantes :
70 % sont pris en charge par l'Etat pour le volet « équipement » et 50 % pour le volet « services et ressources numériques ».

Volet équipement – socle numérique de base :

École	G. BRASSENS	STE ANNE
Montant global prévisionnel	4600 €	4596 €
Montant subv° demandé	3220 €	3217, 20 €

> École Georges Brassens : PC portable avec disque dur SSD 240, écran numérique interactif et support mobile réglable en hauteur.
> École Sainte Anne : 2 vidéos projecteurs et 4 tablettes numériques avec housses.

Volet services et ressources numériques :

La subvention de l'État ne pourra être supérieure à 10€ par élève scolarisé en élémentaire sur chaque école concernée.

École	G. BRASSENS	STE ANNE
Montant global prévisionnel	1200 €	1200 €
Montant subv° demandé	600€	540 €

> École Georges Brassens : abonnement à Beneylu Infini (plateforme numérique avec applications pour le primaire et ressources numériques).
> École Saint Anne : logiciels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire, ou son représentant, à :
- Solliciter une subvention du Plan de relance de continuité pédagogique auprès du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ;
- Signer la convention correspondante précisant les modalités et le montant de la subvention accordée pour les deux écoles.

Conseil municipal à venir

Le prochain conseil municipal se tiendra :

lundi 27 septembre à 18h30 en salle du conseil

En début de séance, le FIA (Finistère Ingénierie Assistance) présentera l'étude d'avant-projet de mise en sécurité du tronçon entre la Croix la Lieue et le carrefour de l'école publique G. Brassens.

Affaires Sociales

➢ **Café des aidants :**

Rendez-vous tous les 1ers jeudis de chaque mois à la Cimenterie de 14h à 16h.

Prochaines dates :
Le 2 septembre : La crise COVID et les conséquences sur les proches aidants.
Le 7 octobre : Comment éviter l'isolement social ?

Tél : 02 98 85 99 08

Vaccination

Les professionnels de santé de la commune - la pharmacienne, les médecins et les infirmières - restent mobilisés pour la vaccination et sont en mesure dès à présent de vacciner les adolescents entre 12 et 18 ans. Vous pouvez prendre contact directement avec eux.

Prise de rdv pour la vaccination :

- Pharmacie Richard : 02 98 20 28 76 (vaccination à l'officine).
- Cabinet médical : 09 83 22 27 27 (vaccination à la maison médical).

Le centre de vaccination de Kergreis à Landerneau est dorénavant ouvert 7/7 jours (vaccins à ARNm). Les prises de rdv se font sur le site **www.maiia.com**

Don du Sang

La prochaine campagne de collecte de sang :
Du lundi 13 au jeudi 16 septembre.
> Halle Saint Ernel – Landerneau
Sur rdv uniquement :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Tel : 02 98 44 50 77
Pensez-y, pour les personnes en besoin.

Le Pass n'est pas obligatoire, le don peut se faire immédiatement après une vaccination contre la Covid.

La Mairie recrute !

La Mairie de la Forest-Landerneau recherche un agent polyvalent contractuel (H/F) en renfort pour assurer les missions suivantes :

ÉCOLE PUBLIQUE GEORGES BRASSENS :
Surveillance et service de restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi.
Surveillance garderie les mardis et jeudis soirs ponctuellement, selon organisation du service, entretien des locaux. Possibilités de remplacements ATSEM.

MÉNAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :
Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux des bâtiments communaux.
Candidatures à adresser (lettre de motivation + CV) à l'attention de M. Le Maire.
Mairie - Le Bourg 29800 LA FOREST-LANDERNEAU
mairie@la-forest-landerneau.fr - Tél : 02 98 20 21 43

Mobilité

➢ **Car scolaire : création d'un nouvel arrêt**

Le Conseil Régional a validé notre demande de création d'un nouvel arrêt **Route de Kerhuon**. Il sera desservi à partir de la rentrée du 2 septembre prochain.

Aller : La Forest-Landerneau > Le Relecq	L, M, Me, J, V
La Forest - **Kergreac'h**	7h25
La Forest - **Bourg (Bibliothèque)**	7h27
La Forest - **Bas de Croix de Mission**	7h28
La Forest – **Route de Kerhuon**	7h30
Le Relecq - **Collège C. Vallaux**	7h48

Retour : Le Relecq > La Forest-Land.	Me	L, M, J, V
Le Relecq - **Collège C. Vallaux**	12h10	16h40
La Forest - **Route de Kerhuon**	12h29	16h59
La Forest - **Kergreac'h**	12h30	17h00
La Forest - **Bourg (Biblio)**	12h33	17h03
La Forest - **Bas de Croix de Mission**	12h34	17h04

➢ **A partir du 30 Aout nous bénéficions de trois nouveaux horaires de desserte TER :**

En semaine : 15h58 Brest - 16h09 La Forest

Samedi : 13h43 La Forest - 13h52 Brest
18h06 Brest - 18h15 La Forest

Horaires et achats de titres sur le site TER Breizhgo (https://www.breizhgo.bzh) et sur l'appli cation SNCF.

SNCF TER BRETAGNE

Appel aux bénévoles !

Le samedi 25 septembre, nettoyage du sentier du littoral. Rendez-vous au **parking de la gare à 14h**.
Munissez-vous de gants, bottes, quelques outils et de votre bonne humeur pour nous rejoindre.
Marcheurs, promeneurs, sportifs, usagers du chemin sont les bienvenus !

Voirie

➢ **Travaux d'effacement des réseaux dans le quartier de la Gare (routes de l'Elorn et Beg Ar Groas)**

- Réparation des voiries dans la courant de septembre, début octobre.
- Démontage des réseaux aériens et poteaux, raccordement des pavillons courant octobre-novembre.

➢ **Chemin piétonnier**

A l'entrée de la place de Rochebrune et Allée du petit bois, au-dessus du garage MARC, les services techniques de la mairie ont mis en place une signalétique afin de mettre en évidence le chemin piétonnier (parallèle à la rue de la croix de mission).
Obligation est faite aux piétons de l'emprunter, leur responsabilité est engagée en cas de non-respect.

➢ **Chemin du littoral : classé PDIPR**

Dans le cadre d'un partenariat avec le département et la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, la commune de La Forest-Landerneau s'est engagée à sécuriser et à améliorer la signalétique sur le chemin en cours de classement PDIPR (1), exclusivement réservé à la circulation des piétons.

Les vélos et cavaliers sont interdits sur le tronçon qui va de la grève du château à la grève de la gare. Pour mener à bien ce projet nous avons déjà signé plusieurs conventions avec les propriétaires dont les parcelles sont traversées par ce chemin du littoral.

(1) PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

➢ **Travaux semaine 42-43**

- Sécurisation de la sortie du lotissement Reun Izella et de la route de Kergréac'h avec l'installation de deux STOP et chicanes.
- Réalisation d'un chemin piéton/vélo en parallèle de la route de Kergréac'h (en jaune sur le plan).

- Cartographie des nids de poule et autres désordres au niveau de la voirie de la commune a été réalisée, des travaux seront entrepris par l'entreprise COLAS dès réception des devis.

Espaces verts

Concernant le désherbage, l'élagage et l'abattage des arbres et haies. Les services municipaux assurent le nettoyage et l'entretien des espaces verts publics : propreté des rues (4-5 balayages annuelles), désherbage, élagage et fauchage en bordure des voies communales et des chemins ruraux, curage des fossés pour l'écoulement des eaux de pluie.
Mais il revient également aux administrés l'entretien de la voie publique.
Locataire ou propriétaire, il vous revient en effet de balayer, désherber et nettoyer le trottoir au droit de votre propriété.
Ce désherbage se fera de façon mécanique, manuelle ou thermique (l'usage des produits phytosanitaires étant interdit).
Concernant les arbres et haies, vous êtes tenus d'entretenir :

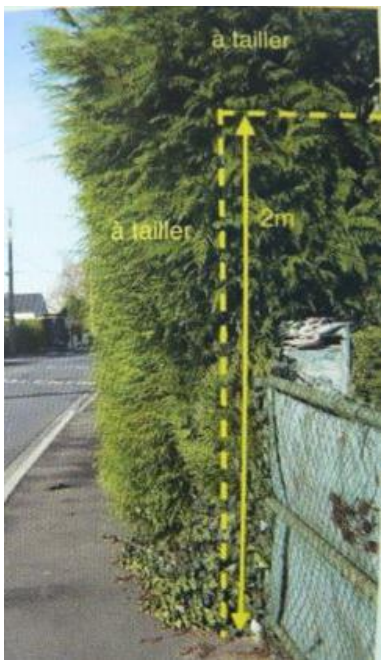

- Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies,
- Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci,
- Le domaine public routier communale (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage… des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sureté exigées par les

circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L.22124 du Code Général des Collectivités Territoriales).
Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.
Faute de résultat dans un délai demandé, le Maire peut par arrêté faire procéder d'office à l'abattage aux frais du propriétaire (Code de la Voie Routière).

Salle omnisports

Réalisation d'une fresque à la salle omnisport : un des murs a pris des couleurs grâce à Sabio et à son équipe que nous remercions. Réalisation effectuée à la demande des présidents d'associations. Les Forestois pourront en profiter dès la rentrée de septembre en s'inscrivant à une des associations sportives de la commune.

Environnement

➢ **Eco-pâturage**

Arrivée de la "petite famille" au Château de la Joyeuse Garde. Elle s'est tout de suite mise au jardinage. La chèvre Praline, le bouc Badine et leur progéniture, deux chevrettes de 3 mois.
Merci aux apprentis et stagiaires de Kerliver et aux Tontons tondeurs pour nous avoir aidé à mener à bien ce projet.

• Animation •
La coutume chez les Tontons Tondeurs veut que les habitants donnent un nom aux chevrettes.

Le Lapin Forestois, toujours en quête d'idées pour amuser les enfants (de 2 à 99 ans…), lance le défi de trouver un nom pour chacune d'elles.

Le principe : vous prenez la première chevrette en photo et proposez un nom, puis vous faites de même pour la deuxième.
Vous envoyez ensuite vos propositions par mail (LeLapinForestois@laforest.bzh) ou les déposez dans la boîte aux lettres de la mairie.

⚠ Attention, n'oubliez pas de laisser vos coordonnées : nom, prénoms, âge & numéro de téléphone.

Vous avez jusqu'au **30 septembre** pour envoyer vos réponses.

Alors c'est parti, chaussez vos baskets, rendez visite aux biquettes et faites marcher vos méninges…

➢ **Jardin partagé**

Ça pousse !!!

Merci à nos membres du conseil des jeunes pour leur contribution au désherbage des carrés potagers.

La cueillette des herbes est libre, nous y trouvons :
menthe marocaine, tomates cerises, oseille, camomille, romarin, sarriette, guimauve ...

Il reste une partie du jardin prête à recevoir des plants ou arbres fruitiers. Si vous avez un plant disponible, n'hésitez pas à venir en parler à la mairie.

➢ **Syndicat du bassin de l'Elorn**

Une rencontre d'élus du pays de Brest sur la protection et la gestion des zones humides a eu lieu le jeudi 22 juillet à Kerambellec – Sizun. Deux élus Forestois étaient présents.
https://geobretagne.fr/m/?c=retrodata&wmc=dba62fd9f13f0e963bfe9a1909f55f75

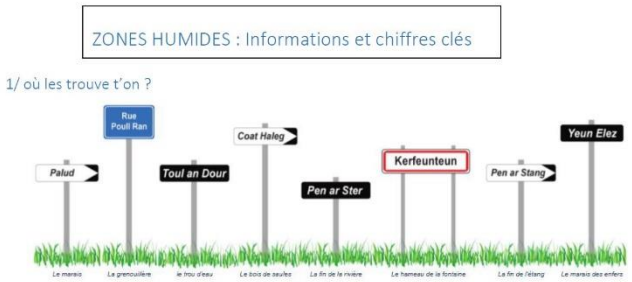

Une tourbière stocke 5 fois plus de carbone qu'une forêt.

En Bretagne 61 % des zones humides auraient disparues, fort impact sur la vie des batraciens, oiseaux et insectes.

Étude Thermique

Le responsable du service technique et deux élus de la commission développement durable ont accompagnés l'ingénieur d'ENERGENCE dans les locaux de la mairie et dans la maison propriété de la mairie, près du château.

Le but est d'améliorer les performances énergétiques dans une perspective de long terme et en intégrant les contraintes écologiques et sociales à l'économie.

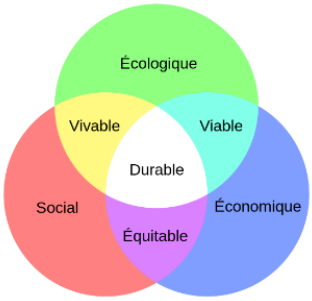

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés **à partir de septembre 2005.**

En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans.**

Munissez-vous de votre carte d'identité et du livret de famille.

Etat civil

Naissances :

Sacha TIMO
04/07/2021 – 5 Penquer Bras

Hazel PELOU
26/07/2021 – 10 Coz Liorzou

Marion BOURHIS HAMET
26/07/2021 – 1 bis allée de Kervalan

Milo LE LAY ROUSSELOT
30/07/2021 – 12 rue des Ormes

Lucie HAMELIN
06/08/2021 – 5 route de l'Elorn

Mariage :

- M. Mathieu CHAPALAIN, chargé industriel d'offres et Mme MOALIC Claire-Hélène, aide-soignante, 12 Quinquis Bian : Mariés le 9 juillet.

- M. Mathieu MARECHAL, conseiller commercial et Mme Laurence GOURIOU, psychologue, Cosglouet 29800 Saint-Thonan : Mariés le 23 juillet.

- M. Laurent CINGAL, fonctionnaire de police et Mme Sandra JEZEGOU, professeur de mathématiques, 12 rue Jérôme Berthommé 29200 Brest : Mariés le 24 juillet.

- M. Steven DOLL, plaquiste et Mme TOBAL Virginie, Hôtesse de caisse, 6 Le Reun : Mariés le 6 août.

- M. FOUQUE Pascal, juriste et M. JACOB Yann, Ingénieur, 20 route Jules Reydellet 97490 Sainte-Clotilde : Mariés le 6 août.

- M. Geoffrey COAT, vendeur et Mme Lydie CROCHET, infirmière, 6 Coteau de Kergrall : Mariés le 21 août.

- M. GORET Christophe, scénariste et Mme DOUGUET Solenn attachée territoriale, 5 Clos de la garenne : Mariés le 28 août.

Musique

Le 17 juillet dernier, devant la Mairie, prestation remarquée depuis les quartiers alentours pour Rob Scott et les percussionnistes de l'amicale laïque de La Forest.
À renouveler au mois de septembre, maintenant que l'équipe a pris ses marques…

Culture

Le 19 septembre : Journée du Patrimoine.

- Une animation sera faite au lavoir de Kergréach par Janine Bescond et Anne Le Quinio.
- De plus, il y aura une balade contée avec l'association Ti ar vro de 15h30 à 17h30 le long du parcours des circuits du lavoir.

Bibliothèque

Horaires

Tél : 02 98 20 39 57
Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Heures d'ouverture :
Mardi & Jeudi 16h 30 /18h30 - Samedi 10h30/12h30

Abonnement : 20 € / famille / an.

ABONNEZ-VOUS !

> **1 an d'abonnement est offert aux nouveaux habitants** de la commune : merci de vous présenter en Mairie pour recevoir votre bon.

> **A noter**, les adhérents à la bibliothèque doivent faire au moins un emprunt de livre par an, sinon le système procède à la radiation de l'abonnement.

> Les sympathiques bénévoles de notre bibliothèque **recherchent du monde pour étoffer l'équipe**, contactez-les aux coordonnées ci-dessus pour les rejoindre !

> **Obligation du Pass sanitaire et du port du masque**.

Animation nautique

18 septembre – 14h30 à 18h – Grève de la Gare

Le club Canoë-Kayak des Alligators de Landerneau et le SNRK – Sports Nautik Relecq-Kerhuon, donnent rendez-vous en partenariat avec la Communauté de Communes, la commune de La Forest-Landerneau et le Café de La Gare aux Forestois et aux personnes des communes environnantes, c'est une belle occasion de découvrir l'Elorn maritime et les sports de pagaie. Canoë, kayak, Stand Up Paddle seront à disposition.
Venez également avec vos kayaks et Paddles pour naviguer ensemble, partager un bon moment sur l'eau et découvrir ces sports de pleine nature en famille.

A partir de 8 ans. Obligatoire de savoir nager. Inscriptions gratuites sur place.

Pass Sanitaire Obligatoire

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- CUADRADO Anthony – Clôture –
  11 Rue des Ormes
- BASTARD Sophie – Changement de fenêtre
  2 Rue Laënnec
- LE DE Jean-Michel – Bardage Pignon et carré cheminé
  3 Route de Kerjakez
- SNCF Gares et Connexions – Box à vélos
  Route de Beg Ar Groas
- NACK Koraline – Ravalement
  22 Cribin ar Feunteun Bihan
- MONTACLAIR Yann - Clôture
  2 Route de l'Elorn
- GODIN Thomas - Terasse
  20 Route de Poul Ar March
- QUELAUDREN Maxime - Muret
  36 Coteau de Kergrall
- NACK Koraline - Clôture
  22 Cribin ar Feunteun Bihan

Accords :

- GUELLEC Dergat – Couverture – ravalement - menuiseries – terrasse - clôture
  1 Impasse de PouL Ar March
- LE BERRE Yannick–Remplacement cabanon
  1 Clos de la garenne
- VALLOIS Julien – Piscine
  Queff Du
- ALBAR Jean-Bernard – Clôture
  19 Coteau de Kergrall
- QUEMENEUR Gaël – Division en vue de construire
  Penquer Bras
- DECHERF Pascal – Carport
  11 Gorrequer Huella
- GARNIER Brieux – Fenêtre + Claustra
  1 Route de Kergréac'h
- LE HIR Gérard – Clôture
  5 Place des Noisetiers
- KERJEAN Julien – Abri de jardin + Porte d'entrée et de garage
  22 bis Rue de Rohan
- QUIVIGER Boris – Clôture
  11 Hameau de Rulan
- LE PAGE Prosper – Véranda
  7 Route du Château
- TROUDET Loïc – Clôture
  29 Coteau de Kergrall
- MOULIN Christian – Clôture
  23 Coteau de Kergrall
- BASTARD Sophie – Fenêtre
  2 Rue Laënnec
- LE DE Jean-Michel – Bardage pignon & carré de cheminée - 3 Route de Kerjakez
- SNCF Gares et Connexions - Box à vélos fermés
  Route de Beg Ar Groas
- NACK Koraline – Ravalement
  22 Cribin ar Feunteun Bihan

Rejet tacite :

- Club Hippique de l'Elorn – Dalle béton – plateforme de chargement - La Grande Palud.

Permis de construire

Demandes :

- LARSONNEUR– Maison individuelle
  Route de Boullac'h
- HALLEGOUET Arnaud – Maison individuelle
  Penquer Bras
- BONIN Christophe – Extension
  Bohuden

Accords :

- DAVID Stéphane – Modification extension
  18 Hameau de la Chapelle
- DERRIEN Antoine – Carport
  6 Rue des Ormes

Rejet tacite :

- HALLEGOUET Arnaud – Maison individuelle
  Penquer Bras

Refus :

- QUIMERC'H Nicolas – Maison individuelle
  3 Rue Talamon

École Georges Brassens

La CCPLD, en partenariat avec l'éducation nationale, l'association Nautisme en Finistère et les centres nautiques des Alligators de l'Elorn, de Rostiviec Loperhet et de Moulin mer, a organisé le vendredi 2 juillet un challenge nautique rassemblant plusieurs écoles du territoire. Les CM de l'école publique y ont participé.

OPERATION RÉCUP' DE JOURNAUX
APE ÉCOLE GEORGES BRASSENS

Samedi 11 septembre de 11h à 12h
Rendez-vous à la salle omnisports.
Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte

Conseil Consultatif des Jeunes

> Le CCJ, encadré par 3 membres de la Commission « Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse », s'est réuni pour une prise de contact, samedi 5 juillet dans la salle du Conseil Municipal.
25 jeunes Conseillers sur 32 étaient au rendez-vous et motivés pour travailler sur les sujets qui seront abordés lors de la prochaine réunion qui devrait se tenir début octobre prochain.

> Une partie des enfants du CCJ a pu s'essayer à la pratique du graffiti le 8 juillet.
Un des murs des cours de tennis extérieurs a ainsi pris des couleurs.
Cet atelier test très apprécié était proposé par Sabio.

Un atelier que nous espérons renouveler compte-tenu du succès rencontré.

École Sainte Anne

Ecole Sainte-Anne

Kig Ha Farz

Le Dimanche 21 novembre 2021
(salle polyvalente)

13 euros le repas adulte sur place (boisson non comprise)
11 euros la part à emporter
5 euros par enfant de moins de 12 ans
Gratuit pour les moins de 4 ans

A partir de 10h30 : vente de gâteaux
11h30 : retrait des parts à emporter
12h ou 13h30 : repas sur place :
Potage / Kig Ha Farz / Fruit ou Glace / Café

RESERVATIONS:
Tél: 06 60 99 10 82 ou 06 63 71 73 04
ou Mail: apelsteannelaforest@gmail.com
ou Dépôt du coupon de réservation à l'école
(Réservation souhaitée pour le 12 novembre 2021 SVP)

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :……
Nombre de repas adultes :……..
Nombre de repas enfants de 4 à 12ans :……...
Nombre de repas enfants de moins de 4 ans :……
- ☐ Service de 12h
- ☐ Service de 13h30

Nombre de parts à emporter (retrait à 11h30) :……

Foyer des jeunes

Ouverture du foyer en septembre
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Fabienne et Christine assureront la continuité du foyer suite à la dérogation accordée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports soit accordée.

Informations, inscriptions et renseignements, par téléphone ou sms au 06 10 70 72 48.
foyerdesjeunesforestlanderneau@gmail.com

12 Places par mercredi

Programme des mercredis de septembre :
08 septembre : Inscriptions / activités libres
15 septembre : Sortie à la grève
22 septembre : Jeux d'extérieurs
28 septembre : Bricolages récup.

Club « Val Elorn »

Le club est ouvert les mardis et jeudis en respectant les consignes gouvernementales.
Nous serons présents au forum des associations.

Randonnées pédestres ouvertes à tous

Pour les randonnées, renseignements : Daniel Larvor : 02.98.20.31.51 ou Gisèle Hallégouët : 02.98.20.25.95.

Randonnées pédestres - Fin 2021

- RDV pour les sorties « Parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières.
- Chaussures adaptées et bâtons recommandés.
- **Masque indispensable en covoiturage**

Dates	*Randonnées*	
06 sept 2021	Daoulas « Rosmélec et Viaduc »	> 10 km
13 sept	Anse de Goulven	> 9 km
20 sept	St Thégonnec	> 10 km
27 sept	Loc-Eguiner « La Vallée Perdue »	> 9 km
04 oct	Lanvoy	> 8.7 km
11oct	Forêt du Crannou	> 9 km
18 oct	Plouvien « La vallée des Moulins »	> 9.7 km
25 oct	La pointe du Château à Logonna D.	> 11 km
02 nov	La Trinité	> 9.5 km
08 nov	Irvillac (sud/est)	> 11.3 km
15 nov	Keraudry	> 10.8 km
22 nov	Anse de Kerhuon	> 8 km
29 nov	Plougastel "St Gwénolé"	> 9 km
06 déc	Plouneventer (Chapelle de Locmélar)	> 9.5 km
13 déc	Pencran	> 10.9 km
20 déc	La Roche Maurice (Nord)	> 9.4 km
03 janv 2022	St Divy	> 8 km
10 janv	Landerneau « Le Leck » *+ galette à Kerjean !*	> 9.3 km

Une petite marche est proposée le 1er, 2ème, 3ème lundi du mois.
Renseignements : J.-Y. MORVAN : 02.98.20.22.07.

Inter-Club : Jeudi 2 septembre à Saint-Divy – Jeudi 16 septembre à La Forest-Landerneau – Jeudi 30 septembre à Saint-Thonan (en respectant les consignes sanitaires).

Création d'un troisième groupe de randonnées 7/8km tous les lundis après-midi.
Renseignements : Christine MORVAN : 06.47.06.56.11.

Reprise des randonnées le lundi 6 septembre (3 groupes).

Le Club sera présent au Forum des associations.

Pass'Sport

Le Ministère des Sports met en place à la rentrée le Pass'Sport, un dispositif qui favorise la pratique d'une activité sportive pour les enfants sous conditions :

- Avoir entre 6 et 17 ans révolus au 30 juin 2021.
- Bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire ou,
- Bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou,
- Bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

La Forest à petites foulées

Un trail ouvert à tous, adhérents ou non, Forestois ou non, marcheurs, coureurs, **sans chrono** est proposé le 12/09 dans les bois de LA FOREST, sur 5 et 10 km.

⚠ Pour raison de sécurité, la route de Coat Mez sera fermée aux automobilistes de 9h à 13h **!**

Organisation : départs et arrivées de club house, salle omnisport.

- Gratuit pour les moins de 18 ans
- Ravitaillement offert à l'arrivée.

Pour toute information, renseignements, inscriptions contacter :

- Régine Sirodot, présidente : 06 73 32 22 81
- Patrice Corre, vice-président : 06 99 42 45 69
- Michel Uguen, secrétaire : 06 23 51 90 60

JGF Section football

Le Samedi 6 novembre le club organise une raclette géante.

Association Coups D'Pompes

8ème vélo abanDONNÉ par l'association Coups D'Pompes !
Vélo disponible le 28 juillet à La Forest, devant l'ancienne boulangerie, il a trouvé preneur et commencé sa « nouvelle vie ».

Rappel du principe (extrait de la notice présente sur le vélo) :

« L'association promeut les déplacements actifs dont la bicyclette.
Des petites mains ont réparé ce vélo abanDONNÉ à qui voudra s'en servir.
Lorsque tu n'en as plus besoin, laisse-le quelque part en ville avec ces explications.
Si ça t'intéresse, bienvenue est ton adhésion. coupdpompes29@laposte.net »

Pour suivre l'actualité de l'association sur Facebook : https://www.facebook.com/Coups-D-Pompes-104195494773033/

Yoga en Coeur

L'association Yoga en Cœur fait sa rentrée le **jeudi 16 septembre**. Vous pouvez toutefois démarrer votre année plus tard, selon vos disponibilités.

Présente au forum des associations.

Contact : Brigitte LOPEZ – 06.45.57.48.27- lopezbrigitte29@orange.fr

Annonces

Les Petites graines

Le camion sera présent tous les **lundis de 17h à 19h**.

****

Elorn Pizza

Tous les **jeudis de 15h à 19h** – Place Aimée de Guesnet (centre Bourg, devant l'église). Pizzas à emporter.
Commandes au : 06 17 32 36 15 (pour vérifier notre présence).

****

Amis jardiniers,

En vue d'un nouveau Troc jardin au mois d'octobre, pensez à préparer vos boutures, bulbes, petits plants, etc… à échanger.
Merci, à bientôt. Bonne rentrée.

****

TTS
Philippe GETIN
Aménagement et rénovation.
Pose de cuisines et réalisation de salles de bains.
Tel : 06/38/39/75/18
Mail : tigetart@yahoo.fr
Siret : 753 054 360 000 23